



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen pour la recherche et l'innovation



Le cycle de vie d'un projet Horizon Europe



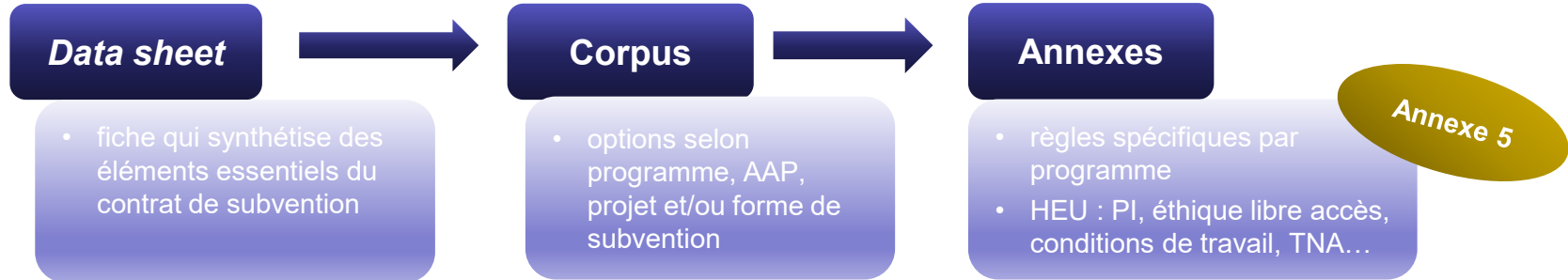


Les conditions de participation du programme-cadre 2021-2027

Horizon Europe: une évolution, pas une révolution

- **Continuité** dans les règles de participation, le montage, la gestion des projets
- **Simplification** pour se concentrer sur la science et maximiser l'impact du programme
- **Transparence et clarté**: un modèle de convention **MGA** dit « **Corporate** » commun à tous les services de la CE gérant en direct des programmes de financement

Structure du MGA corporate:



Les instruments de financements

- *Projets collaboratifs:*

Action de Recherche (RIA)

Action d'Innovation (IA)

Action de coordination et de support (CSA)

- *Projets mono ou multi bénéficiaires:*

Marie Skłodowska-Curie: post-doctoral, staff exchange ...

Conseil européen de la Recherche: projets ERC

Conseil européen de l'Innovation (EIC): Eclaireur, Transition, Accélérateur

Le taux de financement

Coûts directs

Actions	Non-profit organisations	Entreprises
Research and Innovation Actions, Coordination and Support Actions, ERC	100%	100%
Innovation Actions	100%	70%



+ Coûts indirects

Forfait de 25% des coûts directs
(sauf subcontracting et facturation interne)

Critères d'éligibilité - projets collaboratifs

Au minimum 3 entités légales indépendantes, dans 3 Etats membres ou associés à Horizon Europe* et -nouveau- dont au moins une établie dans un des 27 Etats membres.

A savoir: dans chaque appel à projets, des conditions spécifiques peuvent apparaître (plus de partenaires, autre pays obligatoire et financé...).

***La liste des Etats associés sera disponible à l'issue des négociations sur l'article 16.**



Pays éligibles au financement

- ❑ « pays membres de l'UE » (27)
- ❑ « pays associés » à Horizon Europe (article 16 RdP en négociation)
 - 16 pays étaient associés dans H2020
 - répartis en 4 catégories, dont certains font l'objet de discussions, comme la Suisse
 - À noter: le Royaume Uni est un pays associé
- ❑ pays non-EU dit « pays tiers » automatiquement éligibles au financement « *low and middle income countries* »
 - liste disponible sur le portail: section Support / Guidances & Manuel / Reference documents: **List of eligible countries**

La collaboration avec les pays tiers

Il s'agit des pays hors EU, non associés. Ils peuvent être partenaires, à l'exception des pays sanctionnés par l'UE mais seulement certains sont financés.

Pays automatiquement éligibles au financement

- Pays qualifiés par la CE de « *low and middle income countries* »

N.B.: la liste accessible sur le portail de la CE,
section Support / Guidances & Manuel /
Reference documents: *List of eligible countries*
Plus d'informations via l'article du PCN jurfin

Pays non automatiquement éligibles au financement

- pays industrialisés, économies émergentes (Etats-Unis, Brésil, Chine...)

Financés si :

- prévu par un accord de coopération préexistant
- prévu dans le programme de travail
- leur collaboration est *jugé indispensable* à la mise en œuvre du projet

L'évaluation des projets Horizon Europe

- **3 critères principaux : excellence, impact, qualité et efficience de la mise en œuvre**
 - *Attention aux sous critères & pondération différente selon le programme de travail*
- processus d'évaluation en **1 ou 2 étapes**
- **évaluation par les pairs**: comités d'experts indépendants, les « **experts-évaluateurs** »
- **temps dévolu à l'évaluation: 5 mois maximum (+3 contractualisation)**
 - = 8 mois minimum du dépôt au début du projet «*time to grant*»
- taille des propositions réduite: *Part B* de 45 pages max (CSA: 30) => moins d'infos demandées
- notion de portefeuilles de projets: appels du Conseil européen de l'innovation (EIC) et missions

Les coûts éligibles

Il y a les **coûts directs** (en lien direct avec le projet):

- coûts de personnel **A**
- *subcontracting* (sous-traitance) **B**
- coûts d'achat **C** - déplacements & frais de subsistance
 - équipements: amortissement
 - autres biens, travaux et services: consommables, ...
- autres catégories de coûts **D** dont la facturation interne

+ les coûts indirects : taux forfaitaire de 25% des coûts directs E (sauf *subcontracting*,
facturation interne)

A noter: ces catégories de coûts s'appliquent dans le cadre du MGA général.

Les coûts éligibles: l'annexe budgétaire

No	Participant name	Country	Estimated expenditure					Estimated income									
			Estimated eligible costs					Requested EU contribution			Revenues	Other sources of financing		Total estimated income			
			EU contribution to eligible costs					Funding rate (U)	Maximum EU contribution to eligible costs (l) = (U) * (h)	Requested EU contribution to eligible costs/€ (Requested grant amount) (m) (n)	Income generated by the action (o)	Financial contributions (q)	Own resources (r)				
			A. Personnel costs/€ (a1)	B. Subcontracting costs/€ (b)	C. Purchase costs										D. Other cost categories [specific cost category] /€ (d)	E. Indirect costs/€ (e) = 25% * [(a1) + (c1) + (c2) + (c3) + (d7)]	Total eligible costs (h) = (a1) + (b) + (c1) + (c2) + (c3) + (d) + (e)
C.1 Travel and subsistence/€ (c1)	C.2 Equipment/€ (c2)	C.3 Other goods, works and services /€ (c3)	D.X [specific cost category] /€ (d)	E. Indirect costs/€ (e) = 25% * [(a1) + (c1) + (c2) + (c3) + (d7)]	Total eligible costs (h) = (a1) + (b) + (c1) + (c2) + (c3) + (d) + (e)	Funding rate (U)	Maximum EU contribution to eligible costs (l) = (U) * (h)	Requested EU contribution to eligible costs/€ (Requested grant amount) (m) (n)	Income generated by the action (o)	Financial contributions (q)	Own resources (r)	(s)=(n) + (o) + (p) + (q) + (r)					
1	Participant 1	NL															
2	Participant 2	LB															
	Affiliated Entity	LB															
3	Participant 3	DE															
	Associated Partner	AR															
4	Participant 4 (without funding)	US															
Total																	

Les tierces parties

⇒ Quand un bénéficiaire ne peut pas réaliser une tâche lui-même ou n'a pas la ressource en interne, il peut faire appel à des tiers:

❖ avec financement

- ❖ entité affiliée (article 8) *anciennement tierce partie liée – rapport financier distinct*
- ❖ tiers mettant à disposition des ressources contre remboursement (coûts déclarés dans les catégories usuelles du bénéficiaire auquel il est rattaché + fournir un contrat *ad hoc*)
- ❖ sous-traitants – *pas de coûts indirects*

❖ sans financement

- ❖ entité associée (article 9.1) - *non financée*
- ❖ tiers mettant à disposition des ressources gratuitement (article 9.2)

La science ouverte dans Horizon Europe

Le bénéficiaire publiant un article revu par les pairs devra déposer une version électronique *ou* un manuscrit final, dans un « répertoire fiable » => **il doit conserver suffisamment de droits de propriété intellectuelle pour se conformer aux exigences de l'accès ouvert**

- **accès ouvert immédiat devenu obligatoire au jour de la publication** (H2020 tolérait un embargo jusqu'à 6 mois, 12 mois pour les SHS.)

Accès aux données « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »: plan de gestion des données par projet (*data management plan*) **devenu obligatoire** aligné avec les principes FAIR (*Findable*, *Accessible*, *Interoperable*, *Reusable*)

- *Les pratiques de science ouverte sont notées au sein du critère excellence, durant l'évaluation.*

Documents de référence sur les règles de participation

- Règlement Financier (RFUE)
- Stratégie de mise en œuvre (avril 2020)
- MGA Corporate (mai 2020)
- MGA HE (25 février 2021)
- Annexes générales aux programmes de travail
- Prépublication du MGA « Corporate » annoté

➤ *Retrouvez l'ensemble des textes officiels
HEU sur cette page dédiée du mini-site du
PCN juridique et financier*

A venir: publication finale et complète du MGA « Corporate » annotée (prévue pour l'automne)

Les ressources utiles

- Le nouveau portail français Horizon Europe : www.horizon-europe.gouv.fr
- Le mini site du PCN « [Ressources juridiques et financières](#) »
- [Contacts du réseau des Points de contact national HE](#) – *en cours de constitution*
- [dont l'équipe du PCN juridique et financier](#): informations et formation sur les règles de participation du programme-cadre, réponse par courriel/ téléphone aux questions